

# **Que puis-je faire si je ne suis pas d'accord avec le résultat d'une analyse de l'haleine ou une analyse de sang après une infraction de violence ?**

Si la police vous arrête pour une infraction de violence, il peut arriver qu'elle pense que vous êtes sous l'influence d'alcool ou de drogues. La police dispose d'un indice allant dans ce sens ? Vous devez alors effectuer un test et une analyse de l'haleine (alcool), ou un test salivaire et une analyse de sang (drogues), ou un test de l'haleine, un test salivaire et une analyse de sang (consommation combinée d'alcool et de drogues). Si vous n'êtes pas d'accord avec le résultat de l'analyse de l'haleine ou de sang, vous pouvez faire réaliser une contre-expertise. Il vous incombe de l'organiser à vos propres frais.

## **Tests de la police en cas de violence sous l'influence d'alcool**

La police possède des indices selon lesquels vous seriez sous l'influence d'alcool ? Vous devez alors vous soumettre aux tests suivants :

- Un test et une analyse de l'haleine, afin de mesurer la quantité d'alcool que vous avez avalée.
- Un test psychomoteur (TPM). La police examinera des signes extérieurs qui lui permettront de déterminer si vous êtes sous influence. Il s'agit, par exemple, de vos capacités visuelles et de parole.

## **Tests en cas de violence sous l'influence de drogues**

Si la police possède des indices selon lesquels vous êtes sous l'influence de drogues, elle peut également procéder à des examens. Vous devrez alors vous soumettre aux tests suivants :

- Un test salivaire et une analyse de sang.
- Un test psychomoteur (TPM). La police examinera des signes extérieurs qui lui permettront de déterminer si vous êtes sous influence. Il s'agit, par exemple, de vos capacités visuelles et de parole.

## **Analyse de sang en cas de consommation combinée d'alcool et de drogues**

La police peut également avoir des indices selon lesquels vous êtes sous l'influence d'alcool et de drogues. Dans ce cas, vous devez effectuer, après le test de l'haleine et le test salivaire, une analyse de sang prélevé par un médecin ou un infirmier.

## **Droit à une contre-expertise**

Il ressort de l'analyse de l'haleine que vous avez bu trop d'alcool ? Ou l'analyse de sang montre que vous avez consommé trop de drogues et, éventuellement, de l'alcool ? Vous avez le droit de prévoir vous-même une contre-expertise.

- Dans le cas de l'alcool, la police vous l'expliquera immédiatement lors du résultat de l'analyse de l'haleine. Vous devez directement signaler que vous souhaitez réaliser une contre-expertise.
- S'il s'agit de drogues ou d'une consommation combinée, la police vous expliquera que vous avez droit à une contre-expertise au moment du prélèvement sanguin. Le résultat de l'analyse de sang pour les drogues ou une consommation combinée est communiqué dans une lettre de la police. Celle-ci mentionne également où vous pouvez trouver des informations sur votre droit à une contre-expertise.

## **Prélèvement sanguin en cas de contre-expertise**

La contre-expertise est toujours effectuée au moyen d'un prélèvement sanguin.

- Il est question de drogues ou d'une consommation combinée d'alcool et de drogues ?

Le laboratoire utilisera alors le sang qui a été prélevé pour l'analyse de sang demandée par la police.

- Il s'agit d'alcool ? Le cas échéant, vous subirez un prélèvement sanguin dans les plus brefs délais après l'analyse d'haleine.

## Exigences du laboratoire pour l'analyse de sang

Vous déterminez vous-même quel laboratoire sera chargé de la contre-expertise. Toutefois, celui-ci doit répondre aux conditions suivantes :

- être [accrédité](#) ;
- être spécialisé dans l'exécution de bioanalyses.

Vous trouverez des informations à ce sujet dans l'arrêté néerlandais relatif à la recherche de produits sur les auteurs de violences ([Besluit middelenonderzoek bij geweldplegers](#)).

### Contactez vous-même le laboratoire

Vous devez vous-même prendre contact avec le laboratoire de votre choix. Parmi les laboratoires conformes aux exigences légales figurent :

- Labor Mönchengladbach Dr. Stein & Kollegen à Mönchengladbach en Allemagne : [info@medlab-stein.nl](mailto:info@medlab-stein.nl), +31 43 - 36 22 225 ;
- Eurofins Forensic Belgium à Bruges, en Belgique : [forensics@eurofins.be](mailto:forensics@eurofins.be).
- Maasstad Ziekenhuis à Rotterdam aux Pays-Bas : [administratiemaasstadlab@maasstadziekenhuis.nl](mailto:administratiemaasstadlab@maasstadziekenhuis.nl).

La manière dont le laboratoire réalise l'analyse de sang doit répondre à certaines exigences, qui figurent dans l'annexe du règlement relatif à la recherche de produits sur les auteurs de violences ([Regeling middelenonderzoek bij geweldplegers](#)).

## Frais de contre-expertise par analyse de sang

La contre-expertise est effectuée à vos propres frais. Vous payez pour :

- Le prélèvement sanguin en cas d'alcool. Vous vous acquittez de ce montant directement auprès du médecin ou de l'infirmier avant que le prélèvement ne soit effectué. Vous ne devez pas payer pour le prélèvement sanguin lié à une consommation de drogues ou une consommation combinée. En cas de consommation de drogues, 2 tubes de sang ont déjà été prélevés précédemment : 1 tube pour déterminer le taux de drogues et 1 tube de réserve pour une éventuelle contre-expertise.
- L'envoi du tube de sang au laboratoire de votre choix qui effectuera la contre-expertise.
- L'analyse du sang par le laboratoire.

Les montants en vigueur sont mentionnés dans le règlement relatif à la recherche de produits sur les auteurs de violences ([Regeling middelenonderzoek bij geweldplegers](#)). Il n'existe pas de montant forfaitaire pour l'analyse de sang. Cette somme dépend du prix pratiqué par le laboratoire pour la réalisation de la contre-expertise.

## Contre-expertise après paiement

Si vous avez reçu de la police le résultat de la première analyse de sang, vous devez ensuite payer dans les 4 semaines le laboratoire qui sera chargé de la contre-expertise. Celui-ci ne réalisera la contre-expertise que s'il a perçu la somme due dans ce délai de 4 semaines.

## Demande de contre-expertise

La demande de contre-expertise doit mentionner :

- votre nom ;
- votre sexe ;
- votre date de naissance ;
- votre numéro d'identification personnel (burgerservicenummer – BSN) ;
- le numéro d'identification de traces (sporenidentificatienummer – SIN) qui figure sur le

résultat de l'analyse de sang.

## **Les résultats de l'analyse de sang au tribunal**

Vous seul recevrez du laboratoire le résultat de la contre-expertise. Vous devrez l'apporter à l'audience du tribunal.

## **Remboursement des frais de contre-expertise**

Si la contre-expertise indique que votre taux d'alcool et/ou de drogues était inférieur aux limites fixées par la loi, vous pouvez obtenir le remboursement des frais de contre-expertise. Le laboratoire ou la réalisation de la contre-expertise ne répondent pas aux exigences ? Dans ce cas, vous n'obtiendrez pas de remboursement.

Pour le remboursement des frais de contre-expertise, veuillez vous adresser à l'officier de justice en charge de votre dossier.